

Fiche descriptive formation Auxiliaire Ambulancier

OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention d'une attestation de formation d'Auxiliaire Ambulancier

SECTEUR PROFESSIONNEL

Santé – Transport sanitaire

TYPE DE FORMATION

Attestation de formation non diplômante

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est de 70 heures réparties comme suit :

- 3 jours au CESU 21 soit 21 heures,
- 7 jours à l'IFA soit 49 heures.

Attention les deux parties ne sont pas obligatoirement consécutives

3 jours au CESU 21 : Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient seul et en équipe

- Les urgences vitales,
- Les urgences potentielles,
- Les risques collectifs.

Puis 7 jours consécutifs à l'IFA :

- Hygiène et prévention de la transmission d'infection
- Manutention et règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- Assurer la sécurité du transport sanitaire (malade – véhicule – conduite)
- Respect des règles et valeurs de la profession et assurer la gestion administrative du dossier.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

- Cours (vidéo projection, diapos, remise de documents), travaux dirigés, travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.
- Intervenants extérieurs sollicités pour leurs compétences dans leur domaine d'activité.

SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET DES RESULTATS

L'évaluation des compétences se fait en continu tout au long de la formation et seule une présence complète des 70 h permet la délivrance de l'attestation.

TARIF DE LA FORMATION

Les frais de formation s'élèvent à un montant de 1000 €

A l'inscription (après réception du dossier)	- Un chèque de 50 € correspondant à l'inscription en formation (non remboursable) - Un chèque de 100 € d'acompte (non encaissé avant l'entrée en formation)
A l'entrée en formation	- Le solde de tout compte est à verser à l'entrée en formation (Voir avec l'Institut en cas de prise en charge financière du coût de la formation)